

Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 42/1951 (1951)

Artikel: Neuchâtel
Autor: Bolle, W.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-113857>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Neuchâtel

L'exercice écoulé a été caractérisé par la lutte pour et contre la loi cantonale concernant la stabilisation des traitements des fonctionnaires de l'enseignement public et de l'administration. Cette loi, adoptée par le Grand Conseil, fut attaquée dans certains milieux, non pas dans son principe même, mais plutôt au sujet de divers postes de traitement, notamment celui des institutrices, auxquelles la nouvelle loi attribuait une augmentation que d'aucuns considéraient exagérée.

Comme le référendum obligatoire en matière financière était applicable en l'espèce, il se forma un comité contre la loi et un comité pour la loi ! Et comme toujours en pareil cas, on en est arrivé de part et d'autre à des exagérations regrettables de langage écrit et parlé. La loi fut rejetée en votation populaire.

Mais immédiatement le Conseil d'Etat a repris la question dans son ensemble, a présenté un nouveau projet qui a trouvé grâce devant le Grand Conseil et devant le peuple. Toutefois l'écart entre le chiffre des acceptants et celui des rejetants n'est pas considérable.

Au lendemain de la première votation, les sociétés des corps enseignants se sont agitées ; elles en ont voulu au corps électoral et ont interprété le résultat négatif comme une marque de déconsidération ; elles ne se sont pas inclinées devant le verdict populaire. Elles ont voulu chercher des appuis ailleurs notamment auprès de la Fédération suisse des services publics (V.P.O.D.) dont elles espèrent une action efficace de soutien en vue des revendications futures au sujet de leurs intérêts matériels.

La Société neuchâteloise des corps enseignants secondaire professionnel et supérieur, au cours d'une assemblée générale, a décidé sa dissolution, et à cette occasion s'est constituée une section cantonale de la V.P.O.D.

L'actif de la société et celui d'un fonds d'entraide ont été réunis sous la raison sociale « Fondation neuchâteloise des corps enseignants secondaire, professionnel et supérieur » ; son but est d'accorder des prêts et des secours ; y ont droit tous les membres de l'ancienne société et non pas seulement les affiliés à la section de la V.P.O.D.

Quant à la Société pédagogique neuchâteloise groupant les membres du corps enseignant primaire, qui est une section de la Société pédagogique romande, elle reste ce qu'elle est, quitte à ceux ou celles de ses affiliés qui en voudront, de former en son sein une section d'adhérents à la V.P.O.D.

Enseignement primaire.

Conférences officielles. — Pour celles d'automne, toujours réservées à des sujets d'ordre général, le Département a fait appel à M. Ed. Privat, professeur à la Faculté des lettres, qui a fait un exposé sur « l'École et la reconstitution du monde ». En développant le sentiment national chez les élèves, l'enseignement doit être aussi ouvert à l'air extérieur. La commission nationale pour l'U.N.E.S.C.O. a organisé en juillet 1950 un cours à Boldern (Zurich) ; on y a traité cette question très actuelle. Des pédagogues de plusieurs pays y assistaient, ainsi qu'un de nos inspecteurs. Ils se sont entretenus de l'école et la compréhension internationale. Puissent-ils avoir du succès dans l'avenir !

Le second exposé : « Un grand romantique français, Hector Berlioz », a été présenté par M. G. Favre, docteur ès lettres et inspecteur de l'enseignement musical dans les écoles primaires de la Seine.

Ces deux conférences furent très écoutées et appréciées.

Aux conférences du printemps a été repris un sujet déjà traité il y a une dizaine d'années, *l'enseignement de l'histoire*. Utilisant les idées et les conceptions qui ont évolué depuis 1940, l'auteur, un instituteur, a précisé ce que doit être maintenant cet enseignement difficile. Il semble que l'aspect culturel, social et éducatif des faits n'est pas assez présenté aux élèves. Il faut tout de même dire que ceux des classes primaires ne comprennent pas facilement les faits principaux de l'histoire et la plus grande partie des élèves n'entendent rien à l'histoire mondiale. En présence des sérieuses critiques dont l'histoire et son enseignement sont l'objet et des résultats des examens de recrues qui accusent un déficit notoire, le conférencier pose la question : Faut-il conclure à l'inutilité de l'enseignement de cette branche ? Non, répond-il et il donne son opinion concernant l'âge où l'élève peut le recevoir utilement. Il indique quelques moyens pratiques qui pourraient avoir un heureux effet sur les résultats : faire exécuter des chœurs qui chantent le pays, laisser dans les leçons de dessin une place à l'art populaire, aux leçons de travaux féminins faire confectionner des costumes nationaux, et, aux travaux manuels, des objets d'art populaire, collectionner des documents, passer des films, représenter en classe ou en plein air des scènes historiques. Mais aussi et en relation avec le thème de la conférence Privat, la classe doit être conduite de manière à aider l'enfant à devenir une personne et à l'intégrer dans la communauté ; et s'il s'agit que l'élève fasse partie de la communauté internationale et pour que l'idée pénètre dans son cerveau, il faut instituer une éducation internationale.

Le second sujet portait sur le *cinéma scolaire*. Il consistait en

une leçon-type avec utilisation d'un film, suivie d'un exposé sur l'utilité du cinéma scolaire, son adaptation à l'enseignement et le bien qu'on en peut tirer. C'est pourquoi le département a encouragé et subventionné l'acquisition d'appareils et s'est préoccupé de la fourniture de bons films. A cet effet, il a institué une commission spéciale qui fut chargée de visionner les films de la Centrale de films scolaires, à Berne, avec laquelle un contrat a été conclu.

Concernant la *radio scolaire*, il est constaté avec plaisir une amélioration dans l'utilisation de ce moyen d'enseignement.

Un troisième crédit de 50 000 francs a été accordé au Département de l'instruction publique aux fins de permettre l'emploi plus intense des moyens modernes d'enseignement.

Cours de perfectionnement. — Leur fréquentation est toujours recommandée ; citons : solfège et direction de chant, gymnastique et sports, modelage, travaux manuels, méthodes actives, dessin, étude géographique.

Concours de français. — On ne fera jamais assez pour la connaissance de la langue maternelle. Pour honorer la mémoire de Marcel Godet (fils de Philippe Godet) qui fut directeur et organisateur de la Bibliothèque nationale, à Berne, l'Institut neuchâtelois, avec l'appui du Département de l'instruction publique, a organisé un concours de français ouvert à tous les élèves de 8^e année primaire.

Le travail devait être exécuté en classe ; il consistait à corriger la rédaction défectueuse d'un texte. Ce concours a réuni quelque 250 travaux. Le président du jury, M. Ed. Bauer, professeur à la Faculté des lettres, a remercié publiquement les membres du corps enseignant qui s'efforcent de donner aux élèves un enseignement clair et solide du français, de relever les fautes et de favoriser les progrès. L'essai est à renouveler.

Activités sociales et diverses. — Sont toujours bienvenus : distribution d'aliments et de vêtements, soins dentaires, service médico-pédagogique, Pro Infirmis, maison d'éducation de Malvilliers et maison d'observation pour enfants difficiles.

Personnel. — Il nous en manque encore. Tous les remplaçants et remplaçantes ont été utilisés ; on a fait appel aussi à des institutrices mariées et à un certain nombre de brevetés qui avaient quitté l'enseignement, ainsi qu'à des retraités ; en plus et grâce à la complaisance du Département de l'instruction publique du Valais, nous avons pu bénéficier du concours de quelques institutrices de ce canton.

Enseignement pédagogique. — Toute la question de son organisation a été exposée dans l'*Annuaire* de 1950 (voir article : « Les études pédagogiques dans le canton de Neuchâtel »). Le règlement de l'École normale est entré en vigueur à l'ouverture de l'année scolaire, soit en automne 1950.

Enseignement secondaire

Le nouveau plan d'études de l'enseignement gymnasial, dont la chronique de 1950 fait mention, a été adopté provisoirement pour les sections littéraire et scientifique. La mise au point du nouveau programme sera terminée prochainement.

Le département maintient un contact constant avec les écoles secondaires communales et leurs directeurs ; il se fait représenter par un délégué aux examens de fin d'année.

La question pendante de la section de culture générale, créée à l'École supérieure de jeunes filles de Neuchâtel, combattue ici, soutenue là, n'est pas liquidée ; elle fait encore l'objet de pourparlers.

Enfin, il faut signaler la nouvelle organisation de l'école secondaire de Cernier qui est devenue intercommunale sous le nom d'École secondaire du Val-de-Ruz. Les frais sont répartis entre les communes signataires de la convention, selon un barème qui tient compte à la fois du chiffre de la population et du nombre d'élèves de chaque commune.

Enseignement professionnel.

L'*École suisse de droguerie*, actuellement installée dans le bâtiment de l'École supérieure de commerce, va être détachée et logée dans sa propre maison, l'ancien orphelinat de jeunes filles, désaffecté.

L'*École des restaurateurs* qui était très appréciée à Neuchâtel a été transférée à Genève. Le public a regretté cette disparition.

Les études sont en cours concernant une réorganisation de l'*École de mécanique et d'électricité* de Neuchâtel, avec la collaboration du Technicum neuchâtelois pour la préparation des candidats au diplôme cantonal de technicien. Un projet de convention a été élaboré et discuté avec les commissions d'écoles intéressées et l'Office fédéral de l'industrie des arts et métiers et du travail.

Les cours de perfectionnement pour maîtres techniques, maîtresses des écoles ménagères et de travaux féminins furent suivis par un bon nombre de titulaires.

Ajoutons que quelques maîtresses d'écoles professionnelles, ont fait un voyage d'étude à l'étranger, pour lequel une subvention a été octroyée.

Enseignement supérieur

Le *Dies academicus* attire toujours un auditoire nombreux. Le recteur, revêtu de sa toge, a salué une délégation d'étudiants de Florence tout en invoquant les artistes et les savants de la cité toscane.

Au cours de la cérémonie, il a annoncé la bonne nouvelle de la création d'un « Fonds Alphonse Matthey-Dupraz » (un ancien professeur de sciences naturelles) constitué grâce à un legs.

Puis furent récompensés deux candidats qui ont participé aux concours académiques ; l'un pour une étude de hautes mathématiques, le second pour une étude de zoologie systématique faite au Maroc.

Enfin l'Université a décerné le grade de docteur à titre honoraire à M. Jules Favre, conservateur de géologie et de paléontologie au Musée d'histoire naturelle de Genève. M. Favre, ancien étudiant de notre établissement d'enseignement supérieur, a publié de nombreux ouvrages et travaux scientifiques, notamment une thèse sur la géologie de la région du Locle et de La Chaux-de-Fonds, une étude sur la flore du Salève, un ouvrage sur la géologie, la botanique et la zoologie des marais de Pouillerel ; il a traité très à fond de la paléontologie des invertébrés, des mollusques subfossiles et récents du bassin de Genève, sur les champignons supérieurs, etc.

Selon la coutume, le programme du *Dies* prévoyait une conférence. M. Edmond Privat, professeur à la Faculté des lettres, entretint l'auditoire de *Bernard Shaw*. En une leçon pleine de mesure, de souriant savoir, le conférencier a fait revivre cette figure et a montré Shaw comme une sorte de prophète qui a joui d'un prestige incontesté, qui battait en brèche les préjugés de ses contemporains. M. Privat a aussi parlé de l'œuvre théâtrale de Shaw et cité quelques passages de ses préfaces.

Au cours d'une cérémonie organisée par le Conseil d'Etat pour prendre congé de M. Léon Montandon, archiviste cantonal, l'Université a décerné à ce dernier le doctorat honoris causa pour le récompenser de ses recherches et ses publications concernant l'histoire neuchâteloise.

A l'occasion des cérémonies qui ont marqué le *cinquantenaire du Gymnase de La Chaux-de-Fonds*, le doctorat honoris causa a été accordé à M. Philippe Bourquin, maître au Progymnase, pour marquer la publication d'un important travail de géologie sur les environs de La Chaux-de-Fonds.

Comme les années précédentes, l'Université s'est fait représenter à des congrès internationaux ou à des congrès scientifiques. Plusieurs professeurs y ont donné des conférences très appréciées. Notons encore que plusieurs professeurs ont publié des travaux

sous forme de volumes ou de plaquettes et ont fourni des contributions à des revues suisses et étrangères. Et aussi l'Université continue à maintenir un heureux contact avec le public par l'organisation de diverses conférences universitaires.

Relatons avec plaisir la distinction dont a été l'objet M. Cl. DuPasquier, professeur à la Faculté de droit, auquel l'Université de Montpellier a décerné le titre de docteur honoris causa.

Enfin Neuchâtel a été cette année le siège de la réunion des recteurs des universités suisses.

* * *

En terminant son dernier rapport, le chroniqueur se permet d'ajouter ce qui suit, tiré du N° 13 du 12 avril 1951 de l'*Education nationale* et du *Journal des instituteurs* du 17 mars 1951, sous le titre : « Eloge du bon sens. » Toute éducation, quel que soit le qualificatif qu'on mette à la suite de ce mot, n'a de valeur réelle que si elle fait intervenir le bon sens, le sens pratique et la science. Sans méconnaître la grande valeur instructive et éducative des méthodes dites nouvelles et des procédés nouveaux que par les moyens techniques les maîtres ont à leur disposition, le chroniqueur ne peut s'empêcher de défendre sa génération et celle qui l'a précédée, qui, avec des moyens très limités souvent, ont tout de même conduit l'école là où elle devait aller.

Y a-t-il quelque bon sens à dire que les anciennes méthodes — celles qui ont formé Montaigne, Racine, Diderot, Voltaire ou Jules Favre — étaient sans valeur ? à croire qu'on a attendu 1951 pour voir à l'œuvre des maîtres intelligents, bons et capables de faire entrer dans les esprits des notions claires, de provoquer chez les élèves une activité réelle, de tirer parti du milieu, de comprendre les enfants et de les aimer ? à croire que seule la méthode compte, à vouloir tirer exclusivement des tests une connaissance de l'élève sérieuse et approfondie ; à prétendre qu'on peut former l'enfant dans la liberté la plus totale, sans jamais exiger de lui qu'il lutte contre lui-même ? L'auteur a ajouté qu'il n'y aurait pas non plus de bon sens à prétendre que la pédagogie nouvelle n'a rien apporté de nouveau. De bons maîtres, sûrs de leur autorité et de leur science, peuvent grâce à elle (la pédagogie nouvelle) faire mieux que leurs devanciers, les autres moins habiles n'emploieront pas sans danger les méthodes nouvelles. L'évolution pédagogique doit être positive et contribuer au développement du bon sens en donnant à ce mot son acception la plus haute.

W. BOLLE.